

Journée SAFE AT WORK du 9 septembre et 3 octobre 2016 sur le thème des carrosseries au Mobilcity à Berne

„Dangers et risques dans les carrosseries – vue côté MSST“



Introduction

Ce document montre aux inspecteurs du travail les risques et les dangers spécifiques dans les carrosseries. Il sert comme base de travail et peut être adapté ou modifié.

Les professions suivantes sont concernées:

- Carrossier peintre
- Carrossier tôlier
- Serrurier sur véhicules
-

Les équipements de travail suivants sont utilisés:

- Installation de soudage (bonbonne de gaz)
- Outils de fraisage, de meulage et de forage
- Appareil de découpage au plasma
- Appareil à induction
- Banc de redressage avec outil de traction
- Installation de mixage de couleurs complète
- Cabines de vernissage et de séchage
- Unités de séchage à infrarouge ou par UV
-

Contenu

- 1 Chartre de sécurité, objectifs de sécurité (T)
- 2 Organisation de la sécurité (T)
- 3 Formation, instruction, information (T)
- 4 Règles de sécurité (P)
- 5 Détermination des dangers, évaluation des risques (T)
- 6 Mesures à prendre et leur réalisation (T / P)
- 7 Organisation des secours (T / P)
- 8 Participation (T)
- 9 Protection de la santé (T / P)
- 10 Contrôle, audit (T)

(T) = Contrôle / existe en théorie / dans les documentations du manuel MSST

(P) = Contrôle / existe dans la pratique / dans l'entreprise



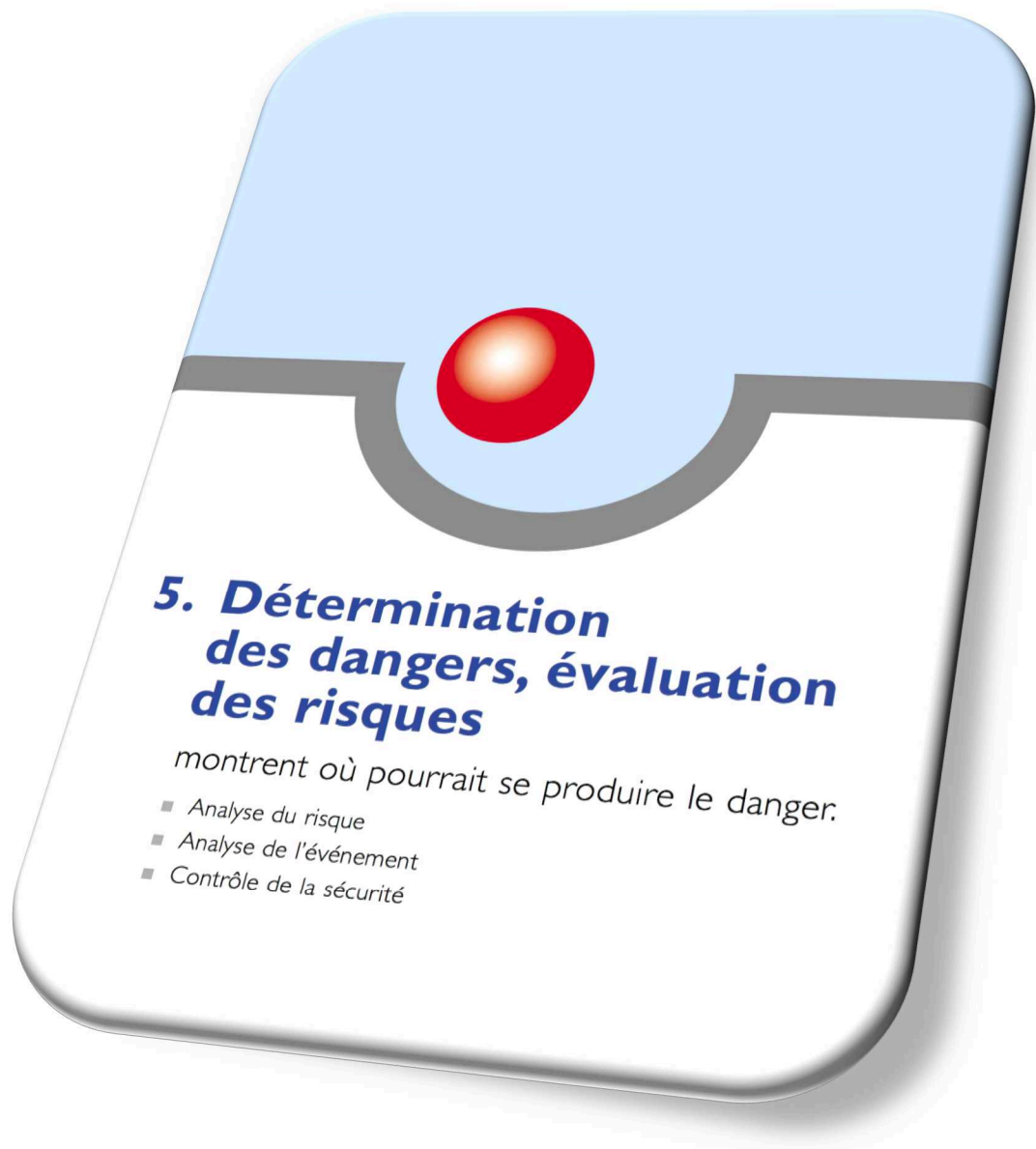




- Est-ce que la formation des collaborateurs est réglée ?
- Est-ce que les collaborateurs sont instruits à l'utilisation des équipements de travail ?
- Est-ce que les collaborateurs sont formés au maniement des produits dangereux ?
- Est-ce que les formations et les instructions sont documentées ?
-



- Est-ce que les collaborateurs sont équipés avec les EPI nécessaires ?
- Est-ce que les règles de sécurité sont formulées par écrit ?
- Est-ce que les règles générales de sécurité sont affichées dans l'entreprise ?
- Est-ce que les endroits dangereux sont signalés ?
- Existent-ils pour les „travaux avec danger particulier“ des instructions de travail ?
- Est-ce que les déclarations de conformité sont existantes ?
- Est-ce que les instructions de service sont existantes ?
- Est-ce que les fiches de données de sécurité sont existantes ?
- Est-ce que les instructions sur les fiches de données de sécurité sont respectées ?
- Existent-ils pour les équipements de travail des plans de maintenance ?
- Est-ce que les travaux de maintenance ou les réparations nécessaires sont effectués ?
- Est-ce que les travaux de maintenance sont documentés ?
-



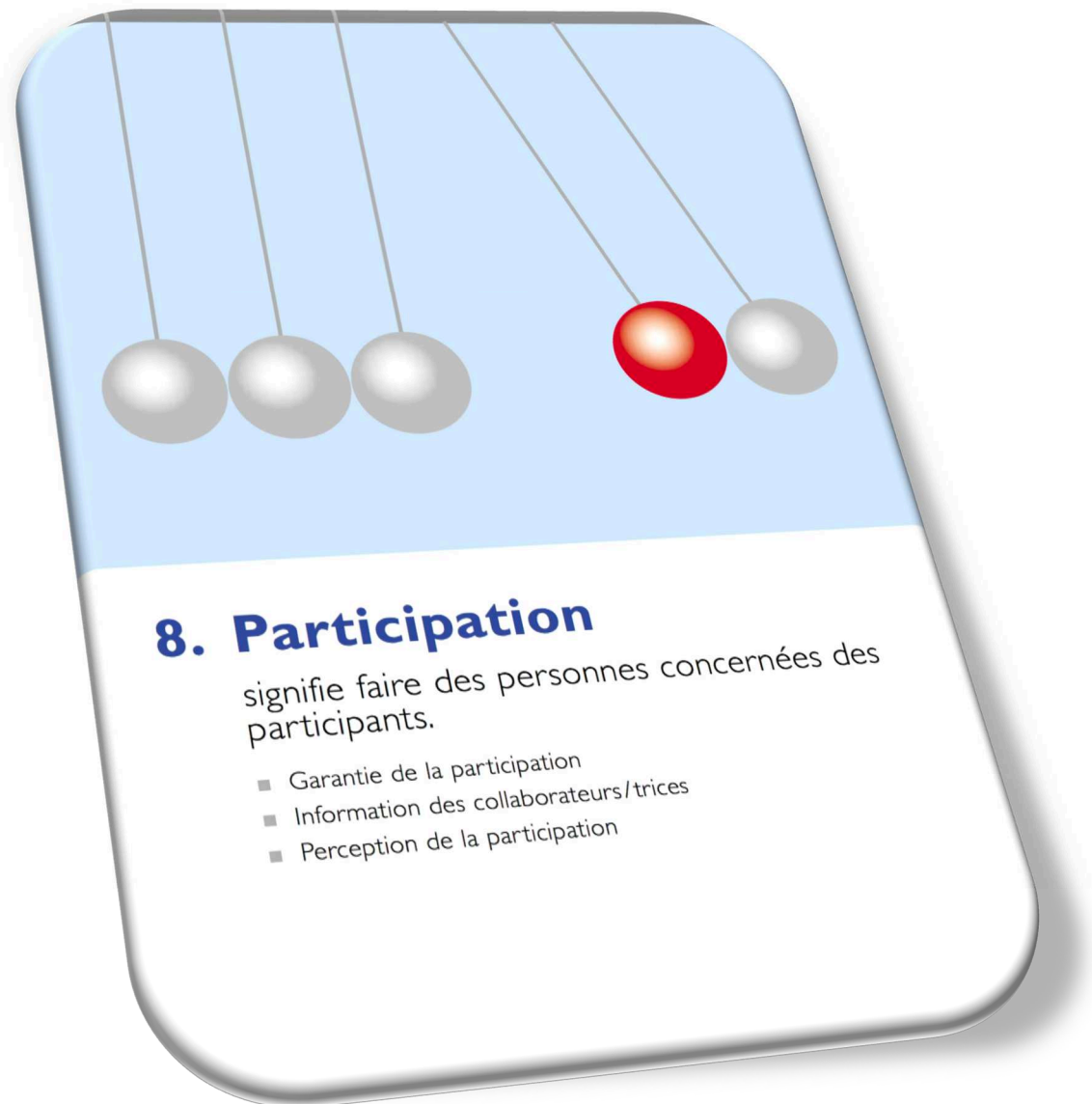
- Est-ce que la détermination des dangers par rapport à la sécurité de travail et la protection de la santé a été effectuée ?
- Est-ce que la détermination des dangers par rapport à la sécurité de travail et la protection de la santé est documentée ?
-



- Est-ce que pour les dangers déterminés, des mesures selon le principe STOP sont planifiés ?
- Est-ce que les mesures à prendre ont été réalisées ?
- Est-ce que les défauts sont corrigés immédiatement ?
-



- Est-ce que les collaborateurs sont instruits et formés par rapport à l'organisation des secours ?
- Est-ce que les extincteurs ont été disposés, avec la participation de spécialistes, aux endroits appropriés ?
-



- Est-ce que les collaborateurs sont informés régulièrement sur les propos de la sécurité au travail et la protection de la santé ?
-



- Est-ce que la ventilation est maintenue périodiquement ?
- Est-ce que les collaborateurs sont informés par rapport à la protection des femmes enceintes et les mères allaitantes selon l'ordonnance sur la protection de la maternité et l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail ?
-

